

# PRENEZ PART A LA FORMATION DES FUTURS MEDECINS DE L'ULB !

PARTICIPEZ A (minimum) **5 CONSULTATIONS MEDICALES**  
ÉTALÉES SUR **2,5 ANS**  
AVEC **1 ETUDIANT.E DE MASTER**  
Au cabinet de votre médecin et/ou à votre domicile

<p><b>Que va faire l'étudiant.e pendant les consultations ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre contact avec vous pour <b>organiser les consultations</b></li><li>• Établir une <b>relation de confiance</b> avec vous</li><li>• Récolter des <b>informations sur votre état de santé et son évolution</b></li><li>• Échanger des informations utiles avec <b>votre médecin traitant</b></li><li>• Aborder vos problèmes de santé dans une <b>perspective globale</b></li></ul>	<p><b>Qu'attendons-nous de vous ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Planifiez le <b>calendrier des consultations</b> avec l'étudiant.e</li><li>• Rendez un compte fidèle de <b>votre état de santé</b></li><li>• Partagez des <b>informations médicales</b> en toute confidentialité</li><li>• Expliquez votre <b>réalité quotidienne</b></li><li>• Discutez des <b>changements récents</b></li><li>• Donnez à l'étudiant.e un retour sur <b>la qualité de son écoute et de sa communication</b></li></ul> <p><b>Comment considérez l'étudiant.e en médecine ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Avec l'accord de votre médecin traitant l'étudiant.e peut vous donner des conseils et des explications cependant il/elle ne se substitue pas à votre médecin</li></ul>	<p><b>Quelle est la place de votre médecin traitant ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il reste <b>votre médecin de référence</b></li><li>• Il est <b>le seul</b> à pouvoir prescrire des traitements, des examens médicaux ou rédiger des certificats</li><li>• Il répond aux questions de l'étudiant.e</li></ul>
---	---	---

## BUTS PÉDAGOGIQUES

### APPRENDRE A :

- écouter et communiquer efficacement avec les patient.e.s
- établir une relation de confiance avec un.e patient.e
- donner des explications claires et compréhensibles pour les patient.e.s sur leur santé
- récolter des informations médicales et les structurer dans un dossier médical
- prendre en compte le contexte de vie des patient.e.s

Chère patiente, Cher patient,

Nos étudiants en médecine réalisent au cours de leurs études des stages dans de nombreux services hospitaliers et chez plusieurs médecins généralistes. Mais ils n'ont malheureusement pas l'occasion de suivre une personne sur le long terme.

Pourtant, l'accompagnement à long terme des personnes ayant des problèmes de santé chronique occupe une place importante du métier de médecin tant en cabinet qu'à l'hôpital. Ce type de suivi mobilise des connaissances et compétences spécifiques qu'il est difficile de développer lorsqu'on y est peu confronté.

C'est la raison pour laquelle nous leurs demandons de suivre un patient en réalisant 5 consultations au cours de leurs deux années de Master.

Nous vous remercions de votre investissement dans la formation des futurs médecins !  
En acceptant d'être « suivi » par cet étudiant, vous vous engagez à le rencontrer au moins 5 fois au cours des 2 prochaines années et de répondre à ses questions.

Des contacts supplémentaires sont possibles au cas où un problème aigu ou la progression d'un problème chronique surviendraient.

Pour des raisons de disponibilité, ces contacts supplémentaires éventuels peuvent se faire par téléphone. Selon votre volonté et celle de votre médecin traitant, l'étudiant pourra vous rencontrer seul ou en sa présence, à votre domicile ou au cabinet. Il est bien évidemment tenu au secret professionnel.

Dans le cadre de ce suivi, il est demandé à l'étudiant.e de tenir à jour un dossier médical informatisé. Bien entendu toutes les mesures sont prises pour respecter la confidentialité des données collectées. Étant donné que ces informations seront discutées avec d'autres étudiants mais également avec les enseignants dans le cadre de l'évaluation, nous demandons aux étudiants de veiller à anonymiser les informations qui vous concernent.

Ce projet respecte la réglementation en matière de protection des données personnelles (RGPD). Plus d'informations à ce sujet se trouvent en annexe 1.

Nous aimerions faire une recherche pédagogique pour évaluer l'impact de ce projet sur la formation des futurs médecins.

Dans ce cadre, il est possible que nous utilisions les données anonymisées reprises dans le dossier tenu par les étudiants. Vous pouvez vous opposer à l'usage de ces données (anonymisées) pour la recherche. Des informations détaillées à ce sujet se trouvent également en annexe 2.

Nous tenons une fois de plus à vous remercier de votre collaboration dans ce projet qui a pour but de former des étudiant.e.s en médecine en les mettant en situation aussi réelle que possible. Les principales échéances du projet sont disponibles en annexe 4.

Quentin Vanderhofstadt  
Coordinateur du projet

## Annexe 1 relative au réglementation en matière de protection des données personnelles (RGPD).

L'ULB se conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et attache une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel. Cela signifie que les informations à caractère personnel que vous communiquerez à l'étudiant lors de vos divers entretiens seront exclusivement utilisés dans le cadre du projet patient chronique, pour la formation des étudiants et à des fins de recherche pédagogique.

Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Les informations obtenues par l'étudiant seront traitées avec le soin spécifique requis par la réglementation.

En outre, une procédure d'anonymisation a été mise en place pour garantir que les enseignants n'aient pas accès à votre identité ni à vos coordonnées. Tous les enseignants qui auront accès aux données encodées par l'étudiant sont avertis des limitations d'usage et de leur devoir de confidentialité vis-à-vis de celles - ci.

Toutes les questions relatives à ce projet peuvent être adressées à Madame Sandrine Lion :  
dmgulb@ulb.be

Toutes vos questions sur la protection de vos données par l'ULB peuvent être envoyées au Délégué à la protection des données : rgpd@ulb.be.

Pour rappel, votre participation à ce projet se fait sur base entièrement volontaire.

**Annexe 2. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONSENTEMENT ECLAIRE POUR PARTICIPER AU PROJET**

Je soussigné(e), Mr / Mme

..... déclare après avoir reçu la lettre explicative et les informations relatives au projet, accepter d'être suivi(e) par un étudiant en médecine pendant une période de deux ans et qu'il remplisse un dossier de santé informatisé ANONYMISE avec les données que je lui transmettrai. J'accepte que l'étudiant me recontacte au moins deux fois par an pour un entretien.

Je consens<sup>1</sup> à l'utilisation de mes données anonymisées à des fins de recherche pédagogique : Oui Non

Je consens<sup>1</sup> au fait d'être contacté.e personnellement à des fins de recherche pédagogique Oui (remplir dans ce cas l'annexe 3) Non

PATIENT.E :

NOM et PRENOM du patient.e :

.....

Coordonnées du/de la patient.e :

.....

.....

Téléphone : .....

Lu et approuvé

Date et signature :

ETUDIANT.E

Je soussigné(e) Mr/ Mme

....., étudiant.e en médecine, m'engage à mettre tout en œuvre pour respecter l'anonymat de la personne susnommée.

Je m'engage également à signaler à madame Sandrine Lion son éventuel refus d'utilisation des données anonymisées à des fins de recherche pédagogique afin de permettre le respect de cette volonté.

NOM et PRENOM de l'étudiant.e

.....

Téléphone : .....

Date et signature :

**Document à faire signer en deux exemplaires, un pour le/la patient.e et un à conserver par l'étudiant.e**

---

<sup>1</sup> Ce consentement n'est pas nécessaire pour participer au projet. Vous pouvez changer d'avis à tout moment. Dans ce cas veuillez prendre contact soit avec l'étudiant.e soit avec madame Sandrine Lion (dmgulb@ulb.be).

### Annexe 3 : coordonnées de contact dans le cadre d'études pédagogiques

Avec votre accord, nous pouvons conserver vos coordonnées de contact au département de médecine générale afin de vous solliciter dans le cadre d'études pédagogiques. **Si vous ne désirez pas être contacté.e dans ce cadre il n'est pas nécessaire de compléter ce formulaire.**

L'ULB se conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et attache une grande importance à la protection de vos données à caractère personnel. Cela signifie que les informations à caractère personnel que vous nous communiquerez ci-dessous seront exclusivement utilisées afin de vous contacter à des fins de recherche pédagogique.

Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. À tout moment, vous pouvez demander la modification ou la suppression des données à caractère personnel qui vous concernent. A cette fin, vous pouvez contacter le département de médecine générale à l'adresse : [dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be).

Toutes vos questions sur la protection de vos données par l'ULB peuvent être envoyées au Délégué à la protection des données : [rgpd@ulb.be](mailto:rgpd@ulb.be) .

Je soussigné(e), Mr / Mme

.....

consens au fait d'être contacté.e personnellement à des fins de recherche pédagogique à l'aide des coordonnées suivantes (ne complétez que les coordonnées qui vous conviennent) :

- Téléphone : .....
- Email : .....
- Courrier postal :

.....  
.....

**Document à faire signer en deux exemplaires, un pour le.la patient.e et un à transmettre à madame Sandrine Lion ([dmgulb@ulb.be](mailto:dmgulb@ulb.be)) ou boîte aux lettres du département de médecine générale.**

#### Annexe 4 : Calendrier du projet à destination des patient.e.s

Ce calendrier est un guide vous permettant de vous faire une idée générale des dates de consultations avec l'étudiant.e. Il peut être adapté selon les parcours. Sauf contrainte liée à la pandémie, il s'agit de rencontrer l'étudiant.e en personne (rencontre physique et non vidéo consultation ou téléconsultation)

<b>Échéance demandée à l'étudiant.e par les enseignants.</b>	<b>Réalisation attendue</b>	<b>Date convenue de commun accord avec l'étudiant.e</b>
Avant mi-octobre 2022	Première consultation : l'étudiant.e vous aura rencontré.e une première fois et aura une idée générale de votre situation de santé.	
Avant février 2023	Deuxième consultation : l'étudiant.e vous aura rencontré.e une seconde fois et aura eu l'occasion de préciser votre situation de santé. Vous aurez choisi.e ensemble la problématique de santé qui sera suivie tout au long du projet et l'histoire de celle-ci aura été développée.	
Avant la fin de l'été 2023	Troisième consultation	
Avant fin décembre 2023	Quatrième consultation	
Avant fin septembre 2024	Cinquième et dernière consultation	